



NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE

E/CN.12/AC.46/SR.1
2 septembre 1960

ORIGINAL : FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

COMITE PLENIER

Troisième session extraordinaire

COMPTE RENDU DE LA PREMIERE SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 28 juin 1960, à 15 h. 10.

SOMMAIRE

- Déclaration du Secrétaire général
- Election du Bureau
- Adoption de l'ordre du jour (E/CN.12/AC.46/1)
- Examen de la situation créée au Chili par suite de la catastrophe du 21 au 23 mai 1960 - Moyens possibles de coopération internationale (E/CN.12/AC.46/2, E/CN.12/AC.46/3 et Corr.1; E/CN.12/AC.46/L.1)

PRESENTS

<u>Président provisoire</u> :	M. Dag HAMMARSKJOLD	Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies
<u>Président</u> :	M. URQUIA	Salvador
<u>Rapporteur</u> :	M. ILLUECA	Panama
<u>Membres</u> :	M. BERNARDO	Argentine
	M. TAMAYO	Bolivie
	M. SILOS	Brésil
	M. SCHWEITZER)	Chili
	M. DIAZ)	
	M. CARRIZOSA)	Colombie
	Mme LOPEZ)	
	M. ORTIZ	Costa Rica
	M. BISBE	Cuba
	M. CORREA	Equateur
	M. LODGE	Etats-Unis d'Amérique
	M. MILLET	France
	M. HERRARTE	Guatemala
	M. AUGUSTE	Haïti
	M. BERMUDEZ	Honduras
	M. BYFIELD	Indes occidentales
	M. CUEVAS CANCINO	Mexique
	M. MENA-SOLORZANO	Nicaragua
	M. MONTERO de VARGAS	Paraguay
	M. POLDERMAN	Pays-Bas
	M. MACKEHENIE	Pérou
	M. de MARCHENA	République Dominicaine
	M. HILLIS	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
	M. CARRILLO	Salvador
	M. FABREGAT	Uruguay
	M. SILVA SUCRE	Venezuela

Observateurs envoyés par des Etats Membres :

M. CURRIE	Canada
M. KAKITSUBO	Japon
M. MACHOWSKI	Pologne

Observateur envoyé par un Etat non membre :

M. WIECK	République fédérale d'Allemagne
----------	---------------------------------

Représentants d'institutions spécialisées :

M. REYMOND	Organisation internationale du Travail
M. SANTA CRUZ	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
M. AKRAWI	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
M. SANDELIN	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
M. G. WILLIAMS) M. R. C. WILLIAMS)	Fonds monétaire international
Dr HORWITZ) Dr SACKS)	Organisation mondiale de la santé
M. LLOYD) M. BROTZMAN)	Organisation météorologique mondiale

Représentant du Fonds des Nations Unies pour l'enfance :

M. PATE

Représentant du Fonds spécial :

M. NARASIMHAN

Représentants d'organisations intergouvernementales :

M. KYBAL) M. MIQUAL)	Banque interaméricaine pour le développement
M. TROPIN	Comité intergouvernemental pour les migrations européennes
M. PIERCE	Conseil économique et social interaméricain

Représentants d'organisations non gouvernementales :

<u>Catégorie A :</u>	Mme LUSARDI	Chambre de commerce internationale
	M. SCHLAFF	Confédération internationale des syndicats libres
<u>Secrétariat :</u>	M. PREBISCH	Secrétaire exécutif de la CEPAL
	M. STEDMAN	Bureau de l'assistance technique
	M. VEGEGA	Secrétaire du Comité

DECLARATION DU SECRETAIRE GENERAL

Le SECRETAIRE GENERAL rappelle que c'est la deuxième fois en une génération que le peuple chilien a été victime d'une catastrophe causée par le déchaînement soudain des forces hostiles de la nature. Cette catastrophe a occasionné la perte de vies humaines et a plongé un grand nombre des survivants dans une profonde misère. Dix provinces du Sud qui représentent un tiers de la superficie du pays ont subi des dommages et des destructions d'une ampleur telle que leurs répercussions économiques et sociales se feront probablement sentir pendant de nombreuses années dans toute la nation.

Ce désastre s'est produit à un moment où le Chili s'apprêtait à élargir son programme de développement économique et à en accélérer l'exécution. Il aggravera fortement les difficultés que la nation doit surmonter dans les efforts qu'elle déploie pour stabiliser son économie, condition essentielle pour résoudre les nombreux problèmes que pose son développement économique. Heureusement, en cette occasion, le peuple chilien a fait preuve d'un grand courage. Le Gouvernement du Chili mérite d'être félicité pour avoir annoncé sa détermination de reconstruire ce qui avait été détruit dans le cadre d'un programme de développement plus vaste et harmonieux.

Partout, la réaction à la catastrophe a été rapide. Les gouvernements, les organisations nationales et internationales, les groupes religieux et humanitaires et d'innombrables personnes de tous les pays ont immédiatement fourni une aide généreuse. Les sociétés de la Croix Rouge ont joué à cet égard un rôle efficace et vital.

Lorsqu'il a connu l'ampleur du désastre, le Secrétaire général a désigné comme son représentant spécial le secrétaire exécutif de la CEPAL et lui a demandé de consulter le Gouvernement chilien sur la meilleure manière d'utiliser les ressources limitées dont disposent les diverses organisations des Nations Unies. Les représentants des institutions spécialisées diront ce que leurs organisations ont fait et quelle assistance supplémentaire elles pourront fournir. En tant que Secrétaire général, M. Hammarskjöld tient à déclarer qu'il met, pour autant qu'il est en son pouvoir, les moyens dont dispose l'Organisation à la disposition du Chili. Ces moyens sont connus et c'est peut-être en ce qui concerne le programme de reconstruction et de développement du Chili que l'Organisation des Nations Unies et les

(Le Secrétaire général)

institutions spécialisées peuvent apporter la coopération la plus utile. La question sera prochainement examinée par le Conseil économique et social et il est certain que la tâche du Conseil sera facilitée s'il est saisi des recommandations du Comité plénier qui est composé de pays situés dans la même région que le pays sinistré.

Le Secrétaire général souhaite sincèrement le succès de la présente session qui montrera au peuple du Chili et des autres pays que la communauté internationale est prête à les aider et est capable de le faire dans les heures d'adversité comme en tout temps.

ELECTION DU BUREAU

Le SECRETARE GENERAL invite le Comité à procéder à l'élection de son Président.

M. ORTIZ (Costa-Rica) propose la candidature de M. Urquia (Salvador).

M. Urquia (Salvador) est élu président par acclamation.

M. Urquia prend la présidence.

Le PRESIDENT remercie les membres du Comité de la confiance qu'ils lui ont témoignée et de l'honneur qu'ils ont fait à son pays par leur choix. Le Comité plénier se réunit à l'occasion d'un événement tragique. Le désastre qui a frappé le Chili a montré la solidarité de la communauté internationale. Les organismes publics et privés, les organisations internationales, les institutions spécialisées ont tendu la main aux victimes pour contribuer à la reconstruction des provinces sinistrées. La tâche du Comité consiste à déterminer quelles mesures pourraient être prises pour fournir au Chili une aide efficace et le Président est convaincu que les membres du Comité feront tout leur possible pour contribuer à cette grande oeuvre de solidarité.

Le Président invite les membres du Comité à présenter des candidatures au poste de premier Vice-Président.

M. ILLUECA (Panama) propose la candidature de M. Fabregat (Uruguay).

M. Fabregat (Uruguay) est élu premier Vice-Président par acclamation.

Le PRESIDENT invite les membres du Comité à présenter des candidatures au poste de second Vice-Président.

M. CORREA (Equateur) propose la candidature de Mme Lopez (Colombie).

Mme LOPEZ (Colombie) fait observer qu'elle est seulement membre suppléant, et que M. Carrizosa, chef de sa délégation, est le représentant.

M. CORREA (Equateur) répond que le fait d'être membre suppléant n'empêche pas Mme Lopez d'être nommée au poste de second Vice-Président.

Mme Lopez (Colombie) est élue second Vice-Président par acclamation.

Le PRESIDENT invite les membres du Comité à présenter des candidatures au poste de rapporteur.

M. HERRARTE (Guatemala) propose la candidature de M. Illueca (Panama).

M. Illueca (Panama) est élu rapporteur par acclamation.

M. FABREGAT (Uruguay) remercie le Comité en son nom personnel et au nom de son pays de l'honneur dont il est l'objet. Dès l'annonce du désastre qui a frappé le Chili, le Gouvernement de l'Uruguay a fourni une assistance immédiate et a exprimé l'espoir que tous les peuples du monde viendraient en aide au Chili dans son oeuvre de reconstruction. A New York, M. Fabregat a demandé au groupe latino-américain de se réunir d'urgence en vue de décider d'une action commune et de demander que l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées apportent au Chili une assistance aussi importante que possible. Le groupe latino-américain a ensuite pris contact avec le Secrétaire général; il lui a offert sa collaboration en le priant d'organiser cette oeuvre de solidarité.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (E/CN.12/AC.46/1)

L'ordre du jour est adopté.

EXAMEN DE LA SITUATION CREEE AU CHILI PAR SUITE DE LA CATASTROPHE DU 21 au 23 mai 1960
- MOYENS POSSIBLES DE COOPERATION INTERNATIONALE (E/CN.12/AC.46/2, E/CN.12/AC.46/3
et Corr.1; E/CN.12/AC.46/L.1)

M. SCHWEITZER (Chili) exprime l'émotion profonde de sa délégation devant les manifestations de solidarité dont son pays a été l'objet. Il exprime sa reconnaissance au Secrétaire général pour l'initiative qu'il a prise et les paroles qu'il vient de prononcer, au Secrétaire exécutif de la CEPAL qui a immédiatement pris contact avec les autorités chiliennes et les gouvernements des pays de la région, à la CEPAL qui a prouvé l'intérêt qu'elle porte au Chili en convoquant

(M. Schweitzer, Chili)

immédiatement une session extraordinaire du Comité plénier, enfin aux institutions spécialisées qui se sont efforcées d'agir le plus rapidement possible. Le peuple chilien sait affronter l'adversité avec un grand courage et s'efforce d'utiliser au maximum les ressources limitées dont il dispose. L'attitude généreuse de la communauté mondiale sera le stimulant dont il a besoin pour supporter cette épreuve et réparer les dommages causés par le tremblement de terre. M. Diaz, Directeur de la Société de développement de la production (CORFO) donnera des renseignements détaillés sur la situation et la délégation chilienne présentera un film sur le désastre survenu au Chili.

M. DIAZ (Chili) cite des chiffres indiquant l'importance des tremblements de terre et des raz de marée qui se sont produits au Chili les 21 et 22 mai 1960. La force des séismes, suivis de violents raz de marée, a détruit totalement ou partiellement des milliers d'habitations laissant en l'espace d'un instant une grande partie de la population des provinces sinistrées sans abri et exposée, en outre, aux intempéries du rigoureux hiver austral et à ses pluies incessantes. En même temps que ces habitations étaient détruites, un grand nombre d'autres bâtiments, écoles, installations industrielles, édifices publics et commerciaux, hôpitaux, magasins, etc., s'écroulaient. La partie méridionale du littoral chilien a subi d'importantes dénivellations. L'inondation de régions étendues causée par ces affaissements et par de fortes pluies, a complètement isolé de nombreux villages. Les raz de marée ont entraîné vers la mer les ruines accumulées par les tremblements de terre, ont fait s'échouer les cargos, ont englouti presque toutes les petites embarcations de pêche. Des glissements de terrain très importants se sont produits dans la région des lacs. Le long de la côte, il y a eu surtout des affaissements et des éboulements sur le rivage et dans d'autres zones où la terre était meuble. Il s'est produit, sur la rive nord de San Pedro, plusieurs glissements de terrain qui ont formé trois barrages obstruant la rivière.

Aussitôt après que ces glissements de terrain se furent produits, des ingénieurs et des équipes de construction ont commencé d'importants travaux d'urgence pour régulariser les énormes masses d'eau qui s'accumulaient. Les travaux en cours ont pour objet de fermer les déversoirs de certains lacs, de construire des chenaux d'écoulement à travers les éboulis et une digue en aval d'un des lacs. Compte tenu de l'état d'avancement des travaux et des estimations fondées sur le

/...

(M. Diaz, Chili)

régime des précipitations, on pense que les eaux commenceront à déborder par-dessus le troisième éboulis vers le 28 juin. Il est donc évident que cette situation représente une grave menace pour la riche région de culture et d'élevage et les agglomérations situées en aval des lacs, et surtout pour la ville industrielle de Valdivia.

Certains volcans de la région ont eu une activité anormale dans les jours qui ont suivi les tremblements de terre. Depuis le 22 mai, on a enregistré et on continue à enregistrer de nombreuses secousses dans toute la région méridionale entre Concepción et la province d'Aysén. Selon l'Institut de géophysique et de séismologie de l'Université du Chili, l'activité séismique devrait cesser complètement à Concepción dans un délai d'un mois à partir du 15 juin.

Heureusement, malgré la gravité des tremblements de terre et des raz de marée, le nombre des morts et des disparus a été relativement peu élevé. Les heures qui ont immédiatement suivi le cataclysme ont été pleines de confusion et d'angoisse. L'électricité étant coupée, les communications par télégraphe, téléphone et radio ont été interrompues dans la région sinistrée. En outre, le mauvais temps a gêné la circulation aérienne et a arrêté complètement la circulation routière et ferroviaire. Le gouvernement a adopté sur le champ des mesures d'urgence pour rétablir aussitôt que possible les contacts avec la région sinistrée. Grâce au concours de l'armée, de l'aviation, de la Croix-Rouge et de la défense civile et grâce à l'effort de la population tout entière, des services essentiels ont été peu à peu rétablis, les premiers secours ont été distribués et des abris improvisés, préparés pour les familles les plus gravement atteintes. Des pays amis ont commencé peu de temps après à fournir une assistance généreuse.

Pour se faire une idée de l'importance économique de la région dévastée, il suffit de savoir qu'elle comprend 65 pour 100 des terres arables du pays et que sa population - dont près de la moitié est employée dans l'agriculture - représente 31 pour 100 de la population totale du Chili. D'autre part, 40 pour 100 du capital fixe agricole et 28 pour 100 du capital fixe de l'industrie manufacturière du pays se trouvaient concentrés dans les provinces dévastées (le capital fixe de la région comprenant notamment des logements ruraux et urbains et des centrales électriques). Enfin, 38 pour 100 de la production agricole et animale (pour certaines denrées, ce pourcentage est beaucoup plus élevé) et 28 pour 100 de la production manufacturière du Chili proviennent de la zone sinistrée dont le revenu représente

/...

(M. Diaz, Chili)

environ 24 pour 100 du revenu national. Il importe également de rappeler que les beautés naturelles de la région attireraient jusqu'à présent un flot de touristes qui va sans doute se ralentir en raison des dommages causés et sous l'influence de certains facteurs psychologiques.

La CORFO a été chargée par le Gouvernement chilien d'évaluer les dommages. L'enquête devrait être terminée d'ici quelques semaines. Il est encore impossible de fournir des chiffres précis mais, d'après des évaluations provisoires, il faudra environ 550 millions d'escudos pour réparer les dommages causés. Les dépenses de remplacement sont en effet estimées à 480 millions d'escudos - les postes les plus importants étant le logement (300 millions d'escudos), l'agriculture et l'industrie (80 millions), les immeubles publics et privés (30 millions), et les transports (20 millions) - et si l'on ajoute à ce chiffre le montant des autres destructions ainsi que le manque à gagner et les dépenses de remise en valeur des terres qui ont été inondées ou dévastées, on arrive facilement au total de 550 millions d'escudos.

Avant d'aborder le problème du financement de la reconstruction, M. Diaz rappelle que les efforts déployés depuis cinq ans par le Gouvernement chilien pour lutter contre l'inflation ont eu des résultats positifs puisque les prix se sont stabilisés et que l'économie nationale a amorcé un mouvement de reprise ainsi qu'en témoignent les indices de la production industrielle et de l'emploi. Il signale que son gouvernement a élaboré un programme de développement économique qui en est au stade de la révision finale. Lorsque le désastre s'est produit, la CORFO a été chargée d'établir un plan d'urgence de reconstruction à intégrer au programme général. On a procédé en même temps à une enquête sur les ressources disponibles. Le Gouvernement chilien a mis au point une série de mesures économiques et financières en vue de faire face à la situation. Certaines d'entre elles visent à demander à l'épargne nationale une première contribution de quelque 150 millions d'escudos, mais étant donné les lourdes pertes subies et la capacité d'épargne limitée du pays, le Chili devra se procurer environ 200 millions d'escudos auprès des organismes internationaux de crédit et des organismes de coopération financière des pays amis. En outre, sur la suggestion et après consultation de hauts fonctionnaires de la CEPAL, de la FAO et d'autres organismes des Nations Unies ainsi que de l'Organisation des Etats américains et de la Mission d'opération des Etats-Unis, un programme d'assistance technique d'urgence a été établi. Il doit

être soumis par les voies habituelles aux institutions en question et a été dûment coordonné avec le Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies. Pour ce qui est de la contribution de l'ONU et des organisations qui lui sont reliées, on prévoit 90 experts et des crédits d'un montant total de 2,2 millions de dollars à utiliser pendant les années 1960, 1961 et 1962. Le Gouvernement chilien mettra tout en oeuvre pour faire face à la situation - sans pour autant modifier sa politique de stabilisation - mais il se rend compte qu'une importante aide étrangère d'ordre financier et technique permettra seule de réaliser les projets dans des délais raisonnables.

Le PRESIDENT annonce qu'un film sur les tragiques événements dont le Chili vient d'être victime va être projeté dans la salle de séances.

Le film est projeté de 16 h. 25 à 16 h. 45.

M. CORREA (Equateur), après avoir souligné que les souffrances éprouvées par le peuple chilien lui ont valu des marques de sympathie de la part non seulement des Etats (et notamment de ceux de l'Amérique latine), mais aussi de tous les être humains, fait observer que le rapport dont le Comité plénier est saisi (E/CN.12/AC.46/2) met l'accent sur la nécessité d'une importante aide étrangère d'ordre financier et technique. M. Correa note avec satisfaction que non seulement certains gouvernements fournissent une aide au Chili, mais que l'ONU, l'Organisation des Etats américains, les institutions spécialisées des Nations Unies et la Mission d'opération des Etats-Unis ont contribué à la mise au point d'un programme d'assistance technique d'urgence dont l'exécution nécessitera plus de 4 millions de dollars, la contribution de l'ONU et des organisations qui lui sont affiliées s'élevant au total à 2,2 millions de dollars à utiliser pendant les années 1960, 1961 et 1962. Le problème majeur est un problème de financement et pour le résoudre, la délégation de l'Equateur a établi un projet de résolution (E/CN.12/AC.46/L.1) qu'elle soumet à l'examen du Comité plénier. Etant donné que les crédits mis à la disposition du Président-Directeur du Bureau de l'assistance technique pour faire face aux dépenses imprévues ont déjà été utilisés, il faudrait que le Conseil économique et social autorise un prélèvement jusqu'à concurrence de 2,2 millions de dollars sur le fonds de réserve du Programme élargi d'assistance technique. La délégation de l'Equateur estime que la situation du Chili justifie pleinement le recours au fonds de réserve d'autant que les sommes en jeu sont

(M. Correa, Equateur)

relativement peu élevées. Toutefois, il importera de reconstituer le fonds de réserve sous peine d'en ruiner l'équilibre et de compromettre la marche normale du Programme. Dans ces conditions, les Etats devront accepter d'augmenter le montant de leur contribution volontaire au Programme élargi. La délégation de l'Equateur espère que son projet de résolution pourra servir de base aux travaux du Comité.

M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) dit que les conséquences de la catastrophe qui s'est abattue sur le Chili ont été décrites avec beaucoup de compétence et de clarté et que le film projeté témoigne du courage et du calme dont la population chilienne fait preuve. La nouvelle du désastre a provoqué une émotion profonde aux Etats-Unis et le Gouvernement américain qui apprécie à leur juste valeur les efforts courageux déployés par le Gouvernement chilien pour assainir et développer l'économie nationale tient à exprimer sa sympathie et son admiration au peuple ami qui a été victime d'une telle calamité. Les Etats-Unis qui ont déjà fourni des secours d'urgence continueront d'apporter leur aide; étant donné qu'aucun pays se trouvant dans la situation du Chili ne pourrait surmonter à lui seul les difficultés provoquées par une catastrophe d'une telle ampleur, les membres de la communauté internationale ont le devoir de participer généreusement à l'oeuvre de reconstruction.

M. ILLUECA (Panama) déclare que la session extraordinaire actuelle du Comité plénier, à laquelle participent des représentants de tous les Etats du continent américain, est un magnifique exemple de solidarité internationale. Pour sa part, le Gouvernement panaméen a informé le Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains qu'il ouvrirait des crédits représentant 10 pour 100 de la contribution du Panama à cette organisation en vue de constituer un fonds spécial d'assistance au Chili. Divers organismes panaméens, et notamment la Croix-Rouge ont pris des mesures pour venir en aide aux victimes du cataclysme, des collectes ont été organisées et le peuple panaméen a spontanément manifesté le sentiment de profonde solidarité qu'il éprouve envers le peuple chilien. A la présente session, la délégation panaméenne appuiera toutes les mesures constructives qui seront prises en vue de mettre en oeuvre sans délai le programme d'assistance technique

(M. Illueca, Panama)

d'urgence établi par le Gouvernement chilien. Alors que le montant total des dégâts causés par le cataclysme est provisoirement évalué à 500 millions d'escudos, soit approximativement 500 millions de dollars, les crédits prévus pour le programme d'urgence s'élèvent seulement à 4 millions de dollars pour une période de trois ans, l'ONU et les institutions spécialisées devant fournir pour leur part 2,2 millions de dollars. M. Illueca est persuadé qu'avec l'assistance de l'ONU, le Comité pourra trouver une formule permettant de mettre rapidement et efficacement en oeuvre ce programme.

A première vue, les mesures proposées dans le projet de résolution présenté par l'Equateur semblent judicieuses, mais M. Illueca se réserve de reprendre la parole à ce sujet lorsqu'il aura eu le temps d'étudier le texte de façon plus approfondie.

M. REYMOND (Organisation internationale du Travail) réitère les expressions de sympathie que le Bureau international du Travail a déjà adressées au Gouvernement et au peuple chiliens à l'occasion de la catastrophe sans précédent qui a frappé leur pays. Le Chili a toujours collaboré efficacement aux travaux de l'OIT et cette organisation tient à s'associer à l'effort commun qui sera entrepris pour lui venir en aide. Le Directeur général du BIT a immédiatement pris contact avec le Gouvernement chilien et la Mission de l'OIT sur la formation accélérée d'ouvriers spécialisés du bâtiment, qui se trouvait au Chili au moment de la catastrophe, a pris des mesures en vue de venir en aide aux autorités chiliennes dans la tâche énorme de reconstruction des bâtiments détruits. Il a été décidé de prolonger le mandat de cette Mission et de lui adjoindre d'autres experts. Des cours de formation accélérée d'ouvriers spécialisés du bâtiment seront organisés à Concepción, Valdivia et Puerto Montt. Pour mener à bien ce programme, le BIT aura évidemment besoin de contributions supplémentaires et M. Reymond exprime l'espoir que les Etats membres de l'OIT ne failliront pas à ce devoir de solidarité envers le Chili.

M. SANTA CRUZ (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) indique que le Directeur général de la FAO a appuyé chaleureusement la proposition de convoquer la présente session extraordinaire du Comité plénier

/...

(M. Santa Cruz, FAO)

et il exprime l'espoir que le Comité prendra des mesures constructives en vue de la mise en oeuvre d'un programme coordonné d'assistance internationale au Chili. La FAO porte un intérêt tout particulier aux besoins actuels du Chili puisque la région dévastée par le cataclysme est une région surtout agricole. L'agriculture et l'élevage y ont été gravement touchés et environ 100.000 paysans et pêcheurs sont maintenant sans abri et privés d'instruments de travail. La FAO félicite le Gouvernement chilien de la décision avec laquelle il a abordé les problèmes qui se posent dans l'immédiat et les problèmes à plus long terme que pose la reconstruction du pays et le relèvement de son économie. La solution de ces problèmes à long terme nécessite une planification poussée et un effort prolongé d'assistance internationale.

Le Bureau régional de la FAO à Santiago a mis des experts à la disposition du Gouvernement chilien pour l'aider à évaluer les dégâts causés par le cataclysme. D'après ces experts, la tâche la plus urgente consiste à loger des dizaines de milliers de sans-abris qui affrontent actuellement un hiver rigoureux. Le Directeur général de la FAO a convoqué à Rome une réunion de représentants d'Etats membres en vue de coordonner l'assistance qui sera fournie à cet égard sous forme de logements préfabriqués et de moyens permettant de construire des logements d'urgence. Des experts de la FAO coopèrent d'autre part aux mesures prises pour relever l'industrie de la pêche et l'industrie laitière dans les régions éprouvées. A plus long terme, la FAO continuera de collaborer avec les autres institutions spécialisées et tous les organismes compétents en vue d'assurer le relèvement de l'agriculture chilienne. Elle a constitué à cet effet un groupe de travail qui, compte tenu des demandes formulées par le Gouvernement chilien, s'efforcera d'obtenir des crédits supplémentaires et d'éviter tout gaspillage des efforts entrepris. La FAO ne pourrait malheureusement pas, dans le cadre de ses disponibilités actuelles, fournir l'assistance qui est indiquée, en ce qui la concerne, dans l'annexe au rapport du Gouvernement chilien. M. Santa Cruz exprime donc l'espoir qu'elle recevra les contributions supplémentaires dont elle a besoin pour s'acquitter de cette tâche.

M. PATE (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) signale que le Directeur régional du FISE pour les Républiques américaines, qui se trouvait à Lima au moment de la catastrophe, s'est immédiatement rendu au Chili. Après avoir visité les

(M. Pate, FISE)

régions dévastées, il a recommandé, de concert avec le Directeur du Bureau régional du BSPA/OMS, la fourniture d'une assistance d'urgence au Chili. En application de cette recommandation, le Conseil d'administration du FISE a ouvert un crédit initial de 275.000 dollars pour la fourniture d'équipement aux centres sanitaires et aux hôpitaux, de véhicules pour le transport du personnel sanitaire et de matériel permettant d'assurer l'approvisionnement en eau potable. Le FISE envisage d'autre part d'apporter une assistance supplémentaire à l'usine de traitement du lait de Valdivia qui a été endommagée par les tremblements de terre. Le FISE a l'intention de continuer de coopérer avec le Gouvernement chilien au relèvement des régions dévastées et de recommander à son Conseil d'administration une nouvelle allocation de crédits à cette fin.

M. Gordon WILLIAMS (Fonds monétaire international) est heureux de constater que la terrible catastrophe qui s'est abattue sur le Chili n'a pas entamé le moral du peuple chilien et que le Gouvernement chilien est toujours aussi déterminé à assurer le développement économique du pays dans un climat de stabilité monétaire. Le Chili se trouve depuis longtemps en face de problèmes difficiles. Pour l'aider à les résoudre, le Fonds lui a fourni, non seulement une assistance financière, mais les services d'experts et de consultants faisant partie de son propre personnel. Sur le plan financier, le Chili a surtout besoin de crédits de développement et de reconstruction à long terme. Si le Fonds ne peut pas fournir de crédits d'investissement, il peut néanmoins jouer un grand rôle pour alléger les difficultés que, du fait de la récente catastrophe, le Chili pourra éprouver en ce qui concerne son système monétaire et sa balance des paiements. Jusqu'à présent, le Chili a reçu du Fonds des crédits d'un montant de 61 millions de dollars, dont il a déjà remboursé 20 millions. Cette assistance a permis au Chili d'améliorer sa situation économique et financière, d'accroître ses réserves d'or et de devises, de ralentir la hausse des prix et de maintenir la stabilité de l'escudo. L'année dernière, la quote-part du Chili a été relevée de 50 pour 100, atteignant ainsi 75 millions de dollars, et elle pourra peut-être atteindre un montant encore supérieur. Les tirages du Chili sur le Fonds atteignent actuellement 55 pour 100 de sa quote-part, mais le Fonds a déjà, dans d'autres circonstances exceptionnelles, autorisé des tirages atteignant 100 pour 100 de la quote-part. Il est toutefois

/...

(M. Gordon Williams, le Fonds)

impossible de dire dès maintenant si, au cas où le Chili présenterait une demande d'assistance financière, le Fonds jugera nécessaire de déroger de nouveau à ses dispositions constitutionnelles. Ce qui importe avant tout, c'est que le Chili continue de mettre en oeuvre avec confiance son programme de développement et de stabilisation, sans se laisser décourager par les énormes difficultés qu'il rencontre actuellement. Les ressources du Fonds peuvent précisément aider le Chili à constituer une défense en profondeur contre les pressions supplémentaires que son économie et ses finances subiront du fait de ces difficultés. En terminant, M. Williams exprime l'espoir que la présente session du Comité et la prochaine session du Conseil économique et social faciliteront, sur le plan international, la mobilisation des ressources nécessaires pour permettre au courageux peuple chilien de relever ses ruines et de poursuivre le développement de son économie.

M. BROTZMAN (Organisation météorologique mondiale) adresse au Gouvernement et au peuple chiliens un témoignage de profonde sympathie de la part des fonctionnaires et des membres de l'OMM. Le secrétaire général de l'OMM est prêt à présenter au Comité exécutif, qui siège actuellement, une demande spéciale d'assistance technique au Chili dans le domaine qui relève de la compétence de cette institution. L'OMM a l'intention, d'autre part, d'accélérer la mise en oeuvre du vaste projet concernant les stations hydrométriques et hydrométéorologiques dont elle doit assurer l'exécution au Chili. Cette entreprise, qui porte sur une période de quatre ans et demi, doit permettre d'obtenir les données nécessaires pour étendre le réseau d'irrigation, intensifier la production d'énergie hydroélectrique, développer les ressources naturelles, améliorer les prévisions météorologiques et ouvrir de nouvelles routes aériennes. L'équipement et le matériel nécessaires ont déjà été commandés et l'expert qui assurera la direction des opérations prendra normalement ses fonctions en août prochain.

Une demande extraordinaire d'assistance technique dans le domaine météorologique a été présentée à l'OMM par le Représentant résident du Bureau de l'assistance technique à Santiago. Si les crédits nécessaires lui sont fournis, le secrétaire général de l'OMM fera tout son possible pour donner satisfaction à cette demande dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique.

La séance est levée à 17 h. 55.